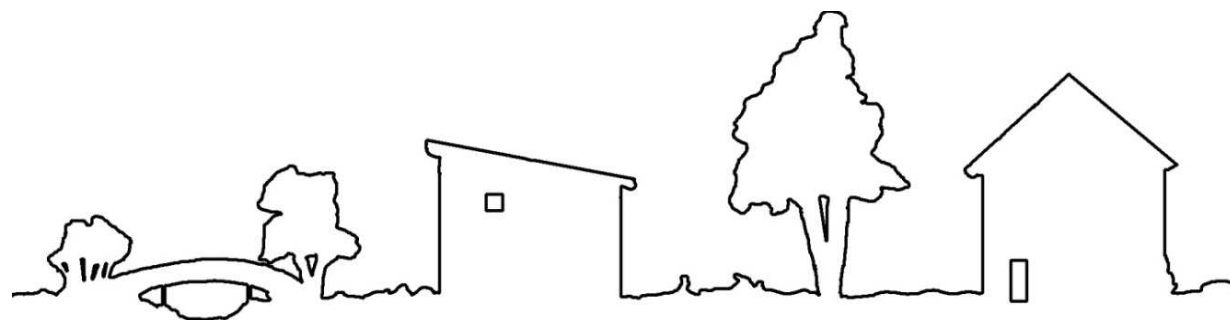


Commune de Quiberon



PLAN LOCAL D'URBANISME

6.1. Tableau des servitudes

EOL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 16 10 2014

le maire,

COMMUNE DE QUIBERON

PLAN LOCAL D'URBANISME

TABLEAU DES PRINCIPALES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Servitudes pour la pose et l'entretien des canalisations publiques	Canalisations d'eau potable et d'assainissement	Loi n° 62-904 du 4 octobre 1962 Décret n° 64-158 du 15 février 1964	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 11 Bd de la Paix 56019 VANNES Cédex	A5
Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	<p>1 - Menhir de la pointe Er Limouzen classé 19 juin 1931</p> <p>2 - Deuxième menhir de Manémeur classé 20 décembre 1886</p> <p>3 - Premier Menhir de Manémeur classé 20 décembre 1886</p> <p>4 - Roche naturelle de Roc'Priol classé 30 juillet 1920</p> <p>5 - Menhir de Goulvarch inscrit 6 décembre 1978</p> <p>6 - Dolmen du Conguel classé 30 juillet 1920</p> <p>7 - Menhir de la pointe de Guéritte classé 10 juillet 1933</p> <p>8 - Allé couverte de la pointe de Guéritte classé 30 mai 1931</p> <p>9 - 2 menhirs couchés de Manémeur classés 24 Août 1931</p> <p>10 - Menhir couché de manémeur classé 24 Août 1931</p> <p>11 - Ilot de Toul Braz classé 20 juillet 1927 (voir plan sud)</p> <p>12 - 13 -15 Roches granitiques de St Julien classé 30 mai 1931</p> <p>14 - Sépulture circulaire de la point er liouzen classé 29 mai 1931</p> <p>16-17 - Tertres tumulaires classés 6 décembre 1933</p>	<p>. Loi du 31 décembre 1913 modifiée</p> <p>Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)</p> <p>. Arrêté Préfectoral du 27 Novembre 2012 portant modification du périmètre de protection autour de cinq monuments historiques :</p> <p>. Premier menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 décembre 1886</p> <p>. deuxième menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 avril 1927</p> <p>. Menhir couché au lieu-dit "Manémeur" Cl. M.H. 24 août 1931</p> <p>. Pointe de roches granitiques à cupules au lieu-dit "La Pointe Saint-Julien" Cl. M.H. 30 avril 1930</p> <p>. Roche naturelle de Roch Priol Cl. M.H. 30 juillet 1920</p>	<p>Service Départemental de l'Architecture 31 rue Thiers 56000 VANNES</p>	AC 1

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
<p>Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits</p>	<p>Tertre tumulaire au lieu-dit "Kerniscop" Cl. M.H. 18 mai 1931</p> <p>. Premier menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 décembre 1886</p> <p>. deuxième menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 avril 1927</p> <p>. Menhir couché au lieu-dit "Manémeur" Cl. M.H. 24 août 1931</p> <p>Allée Couverte de la pointe de la Guéritte Cl. M.H. 30 mai 1931</p> <p>Roches à cupules de la pointe de la Guéritte Cl. M.H. 30 mai 1931</p> <p>Menhir de la pointe de la Guéritte Cl. M.H. 10 juillet 1933</p> <p>Pointe de roches granitiques à cupules au lieu-dit "La Pointe Saint-Julien" Cl. M.H. 30 avril 1930</p> <p>. Roche naturelle de Roch Priol Cl. M.H. 30 juillet 1920</p>	<p>. Loi du 31 décembre 1913 modifiée Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)</p> <p>. Arrêté Préfectoral du 27 Novembre 2012 portant modification du périmètre de protection autour de cinq monuments historiques :</p> <p>. Premier menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 décembre 1886</p> <p>. deuxième menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 avril 1927</p> <p>. Menhir couché au lieu-dit "Manémeur" Cl. M.H. 24 août 1931</p> <p>. Pointe de roches granitiques à cupules au lieu-dit "La Pointe Saint-Julien" Cl. M.H. 30 avril 1930</p> <p>. Roche naturelle de Roch Priol Cl. M.H. 30 juillet 1920</p>	<p>Service Départemental de l'Architecture 31 rue Thiers 56000 VANNES</p>	<p>AC 1</p>

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	<p>Ilot de Toul Bras Cl. M.H. 20 juillet 1927</p> <p>Menhir de Goulvarch au lieu-dit "Parc de Patouen" Inv. M.H. 6 décembre 1978</p>	<p>. Loi du 31 décembre 1913 modifiée Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la Culture et de l'Environnement)</p> <p>. Arrêté Préfectoral du 27 Novembre 2012 portant modification du périmètre de protection autour de cinq monuments historiques :</p> <p>. Premier menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 décembre 1886</p> <p>. deuxième menhir de Manémeur Cl. M.H. 20 avril 1927</p> <p>. Menhir couché au lieu-dit "Manémeur" Cl. M.H. 24 août 1931</p> <p>. Pointe de roches granitiques à cupules au lieu-dit "La Pointe Saint-Julien" Cl. M.H. 30 avril 1930</p> <p>. Roche naturelle de Roch Priol Cl. M.H. 30 juillet 1920</p>	Service Départemental de l'Architecture 31 rue Thiers 56000 VANNES	AC 1
Servitudes de protection des sites et monuments naturels classés ou inscrits	Site de la côte sauvage S. Cl. 7 mai 1936	Loi du 2 mai 1930 modifiée Circulaire du 2 décembre 1977 (Ministère de la culture et de l'Environnement)	Service Départemental de l'Architecture 31 rue Thiers 56000 VANNES	AC 2
Servitudes relatives aux postes militaires assurant la défense des côtes et la sécurité de la navigation	Fort de Saint Julien	Loi du 11 juillet 1933 modifiée Décret du 18 décembre 1961	Direction des Travaux Maritimes BP 15 56998 LORIENT NAVAL	AR 2
Servitudes relatives aux fortifications, places fortes, postes et ouvrages militaires	Fort de Saint Julien	Loi du 8 juillet 1791, du 17 juillet 1819 et 10 juillet 1851 Décret 61-614 du 12 juin 1961 modifié Décret du 8 juin 1962 portant déclassement des modifications de servitudes et d'autorisation d'aliénation d'ouvrage de défense de côtes	Direction des Travaux Maritimes BP 15 56998 LORIENT NAVAL	AR 5

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Servitude aux abords des champs de tirs	Champ de tir de SAINT PIERRE QUIBERON	Loi du 13 juillet 1927 art. 25 Arrêté ministériel du 29 mai 1975 Régime extérieur du champ de tir approuvé le 25 mai 1964	Circonscription Militaire de Défense - B.S.I. - E.M. Quartier Margueritte 35998 RENNES ARMÉES	AR 6
Servitudes de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture. Gisements coquilliers	Concerne tout le territoire communal	Décret du 30 octobre 1935 art. 2 Décret interministériel du 2 janvier 1945 (littoral du golf du Morbihan) Décret du 25 janvier 1945	ARS BP 514 Boulevard de la Résistance 56019 VANNES Cédex	AS 2
Servitudes relatives aux amers et aux phares	Phare de Port Maria	Loi du 2 mars 1957 Décret 61-614 modifié Décret du 28 février 1983	DIRNAMO Service des phares et balises 2 Boulevard A. Pierre 56324 LORIENT Cédex	EL 8
Servitudes de passage des piétons sur le littoral	Littoral de la commune	Art. L 160-6 à L 168-8 Art. R.160-8 à R 160-33 du Code de l'Urbanisme	DDTM 8 rue du Commerce 56019 VANNES Cédex	EL 9

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Ligne H.T. 63 KV KERHELLE- GAN/QUIBERON Réseau de distribution moyenne tension	Loi du 15 juin 1906 modifiée Décret 70-492 du 11 juin 1970 et 93-629 du 25 mars 1993 Arrêté Ministériel du 14/12/1978	<u>Distribution</u> : ERDF - Service DT DICT 64, boulevard voltaire BP90937 35009 Rennes Cedex <u>Transport</u> : RTE -GTE Bretagne Zone de Kerourvois Sud 29556 QUIMPER	I 4
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Centre de Saint Julien	Art. L 57 à L 62 et R 27 à R 39 du Code des Postes et des Télécommunications Décret du 15 septembre 1980	Direction des Travaux Maritimes BP 15 56998 LORIENT NAVAL	PT 1
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Aérodrome de QUIBERON	Art. L 57 à L 62 et R 27 à R 39 du Code des Postes et des Télécommunications Décret du 11 mars 1985	DDTM 8 rue du Commerce 56019 VANNES Cédex	PT 1
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	Centre de QUIBERON Liaisons Hertziennes : PLOUHARNEL/LE PALAIS QUIBERON/MONTERBLANC PLOUHARNEL/LOCMARIA Zone spéciale de dégagement de la liaison hertienne QUIBERON/AURAY	Art. L 54 à L 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et Télécommunications Décret du 13 octobre 1980 Décret du 8 décembre 1975 Décret du 13 octobre 1980 Décret du 7 octobre 1991 Décret du 28 février 1994	ORANGE UPRO/ETFH 11 avenue miossec 29234 QUIMPER	PT 2

OBJET	DÉSIGNATION	RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	SERVICE PUBLIC CONCERNÉ	RÉFÉRENCE AU PLAN
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État	Centre de Saint Julien Liaisons Hertziennes : ST JULIEN/TAILLEFER ST JULIEN/PIRIAC S/MER ST JULIEN/BDG AR MEN LANN BIHOUE CHATLANT/ST JULIEN Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne QUEVEN/QUIBERON	Art. L 54 à L 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et des Télécommunications Décret du 10 juillet 1961 Décret du 15 septembre 1980 Décret du 15 septembre 1980 Décret du 15 septembre 1980 Décret du 13 septembre 2012 Décret du 13 septembre 2012	ESID de Brest - CC16 BCRM de Brest 29240 BREST Cédex 9	PT 2
Servitudes relatives aux chemins de fer	ligne AURAY/QUIBERON	Loi du 15 juillet 1945 Décret Loi du 30 octobre 1935 modifié Décret du 22 mars 1942	SNCF Division de l'Équipement 22 Boulevard de Beaumont 35040 RENNES Cédex	T 1
Servitudes aéronautiques de dégagement	Aérodrome de QUIBERON	Art. L 280-1 à L 280-5 et R-243-1 à R 243-3 du Code de l'Aviation Civile Arrêté ministériel du 4 août 1983	D.G.A.C District aéronautique de Bretagne Aéroport de RENNES SAINT JACQUES BP 9149 35091 RENNES Cédex 9	T 5
Servitudes aéronautiques de balisage	Concerne tout le territoire		D.G.A.C District aéronautique de Bretagne Aéroport de RENNES SAINT JACQUES BP 9149 35091 RENNES Cédex 9	T 4
Servitudes établie à l'extérieur des zones de dégagement	Concerne tout le territoire		D.G.A.C District aéronautique de Bretagne Aéroport de RENNES SAINT JACQUES BP 9149 35091 RENNES Cédex 9	T 4